

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Question n°8

**Objet : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE
MUTUALISÉE**

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre, à 09 heures 00
Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 8 septembre 2026 s'est réuni, SIEGE CA VAL
PARISIS - 271 Chaussée Jules César - 95 250 BEAUCHAMP - Salle des Baobabs, en séance
publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Xavier HAQUIN, Nicolas PONCHEL, Marie-
José BEAULANDE, Miloud GOUAL, Eric BOSC, Françoise NORDMANN, Laurianne DUGLÉ
DANGUILHEN, Régis PAIN, Philippe AUDEBERT, Martine BERNARD, Claire LE BERRE, Gilles
GASSENBACH, Gilbert AH-YU, Nicolas FLAMENT, Quentin DUFOUR, Marine CARPENTIER

Étaient absents excusés et représentés :

Florence PORTELLI par Xavier MELKI
Loïc VIDAL par Marie-José BEAULANDE
Philippe BARAT par Philippe ROULEAU

Était absent(e) :

Angélique MEZIERE

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 10h15

Secrétaire de Séance : Marine CARPENTIER,

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 22

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de sécurité intérieure et notamment son article L 512-2,
Vu les statuts de la CA Val Parisis,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°D_2026_035 en date du 16 avril 2026 portant
délégations du Conseil Communautaire au Bureau communautaire,

N°BC_2026_16

Considérant que la recherche d'une action publique plus performante et plus efficiente, mais également l'exigence de réduire les dépenses publiques, conduisent au développement de la mise en commun des moyens et des personnels, notamment entre une communauté d'agglomération et ses communes membres,

Considérant que le secteur de la sécurité n'étant pas exclu de la mutualisation, la création d'une police municipale mutualisée permet aux communes qui ne sont pas en mesure de financer un service de police municipale, d'assurer malgré tout, la sécurité publique locale, ou celles disposant d'une police municipale, d'améliorer la qualité du service public rendu à la population,

Considérant que la Communauté d'agglomération met à disposition des communes intéressées des agents de police municipale mutualisée,

Considérant la nécessité d'adopter une nouvelle convention, qui tienne compte des nouvelles orientations stratégiques de fonctionnement du service souhaitées par les communes,

Considérant que cette convention entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2026,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 8 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Sécurité du 9 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE le projet de convention de mise en commun d'agents de Police Municipale Mutualisée, ci-annexée ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention avec les communes intéressées, sous réserve de délibération concordante de leur conseil municipal, ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré ce jour à Beauchamp.

Signé électroniquement par
Yannick BOEDEC


Le Président
YANNICK BOEDEC

Le 17 septembre 2026

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »